

Concertation relative à l'organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles Réunion de restitution - vie locale porquerollaise

Le 28 avril 2022 de 13h00 à 16h00
A la Maison du Commandant, 83400 Hyères

Le projet d'organisation du mouillage

Contexte du projet d'organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles

L'attractivité touristique de la rade d'Hyères et en particulier de l'île de Porquerolles engendre une très forte pression des activités humaines sur un territoire écologiquement sensible.

Le territoire marin du parc national, et notamment les sites de mouillage qui bordent le littoral de Porquerolles, sont l'illustration de l'hyper-fréquentation et des conséquences de cette dernière sur les habitats naturels.

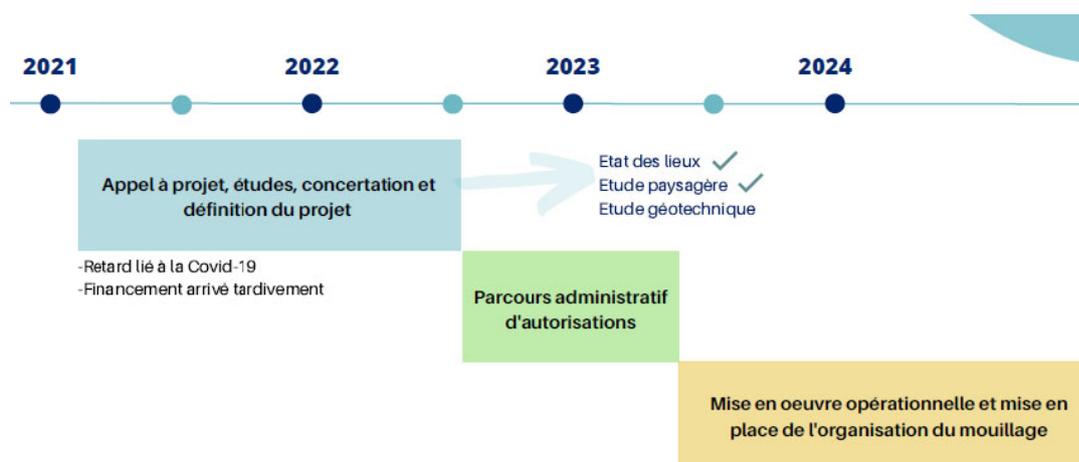
A ce titre la préservation des milieux, plus particulièrement des herbiers de Posidonie qui assurent une fonction de premier ordre au sein de l'écosystème marin (oxygénation, nurseries, protection de l'érosion des côtes, etc.), constitue un enjeu prioritaire, enjeu dont la prise en compte est reconnue par les politiques publiques de niveau européen, national et régional.

Objectifs du projet

Afin de soustraire à ces milieux vulnérables la pression qui s'y exerce, le PNPC conduit un projet global de mise en place d'une nouvelle organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles. Ce projet vise principalement à :

- préserver les habitats végétaux marins, en particulier les herbiers de Posidonie, voire de favoriser leur restauration ;
- préserver le caractère naturel du cœur de parc national, en tenant compte notamment des exigences paysagères, tant depuis les points de vue maritimes que terrestres ;
- améliorer la qualité d'accueil des usagers (arriver à une ambiance apaisée et leur permettre de découvrir des fonds marins en meilleure santé)
- améliorer les conditions de sécurité maritime

Méthodologie et calendrier



Modalités de la réunion

Après avoir mené à bien une première phase de concertation qui a enrichi l'état des lieux sur le mouillage et les caractéristiques environnementales, les échanges et le travail collaboratif des participants aux ateliers ont permis d'apporter une vision au plus près du réel de la situation existante et de ses enjeux. Les résultats de cette concertation, le partage des expériences vécues et des usages quotidiens sur le site par les différents acteurs du territoire sont des éléments essentiels qui ont contribué à la définition d'une organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles.

Ces réunions de restitution ont pour vocation de présenter une proposition d'organisation du mouillage. Elles se déroulent le 26, 27 et 28 avril 2022 :

- une réunion avec les structures et associations relatives à la pêche, à la plongée et à la plaisance le 26 avril de 09h à 12h à la Salle des associations salinoises - Bd du Front de mer Les Salins - 83400 Hyères ;
- une réunion avec les structures en lien avec le tourisme et le transport le 27 avril 2022 de 14h à 17h à la Salle des associations salinoises - Bd du Front de mer Les Salins - 83400 Hyères ;
- une réunion avec les associations, commerçants et habitants de Porquerolles le 28 avril 2022 de 13h à 16h à la Maison du Commandant, île de Porquerolles, 83400 Hyères.

La réunion avec les associations, commerçants et habitants de Porquerolles le 28 avril 2022 – Salle du Commandant, île de Porquerolles (Hyères)

Participants

| | | |
|------------|-------------|---|
| Beuzeboc | Bastien | Association des jeunes Actifs Porquerollais |
| Bezile | Raphaël | |
| Cananzi | Laurence | Les Mèdes |
| Cuquemelle | Marie | Parc national de Port-Cros |
| Dalmas | Michel | |
| De Clercq | M-Josephine | CIL Porquerolles |
| De Marco | André | Les amoureux de Porquerolles |
| Delaygues | Anais | Commune d'Hyères |
| Devictor | Monique | Les amoureux de Porquerolles |
| Duncombe | Marc | Parc national de Port-Cros |
| Fleury | Marc Gérard | Clupipe |
| Fournial | Peggy | Parc national de Port-Cros |
| Jegat | Etienne | IGESA |
| Lasson | Manon | ML |
| Lemoine | Arthur | PMS |
| Lhuilier | Aurelie | Yatch Club Porquerolles |

| | | |
|----------|------------|----------------------------------|
| Penverne | Stéphane | Parc national de Port-Cros |
| Pesce | Bernard | CIL |
| Ridolfi | Catherine | SNIP |
| Ridolfi | Jean | SNIP |
| Sanchez | Eric | LocaMarine75 |
| Thery | Jacques | Association des loueurs de vélos |
| Vallee | Jean-Marc | |
| Vuilet | Jacqueline | Les amis des îles |
| Zaragoza | Damien | JAP |

Confère annexe 1 : feuille de présence

L'organisation de la réunion

La réunion est structurée en quatre parties :

- un mot de la direction : le contexte, rappel de la responsabilité portée par le Parc national en termes de préservation des milieux marins et du caractère du site, volonté de co-construire ce projet en associant le plus largement possible, rôle essentiel de nos partenaires (DIRM Med, Agence de l'eau, Région Sud et EU) dans ce projet
- une présentation de la méthodologie et du calendrier
- un rappel synthétique de la présentation des ateliers de concertation
- une présentation des résultats de ces ateliers
- la proposition d'organisation du mouillage avec un premier détail par plage (face Nord de l'île) puis une vision globale de l'organisation du mouillage autour de l'île.

Les participants sont invités à échanger lors de la proposition d'organisation du mouillage. Chaque présentation de site est amenée à faire l'objet d'un échange.

Les échanges sur l'organisation du mouillage

Réglementation

La saisonnalité

En toute saison, il est proscrit de jeter l'ancre dans la Posidonie mais la circulation sur une zone recouverte de Posidonie est possible. Les zones destinées aux dispositifs sur bouées ne sont pas aménagées en hiver. Les dates de références de Bagaud sont du 15 avril au 15 octobre.

Il n'y a pas de zones interdites à la circulation (exceptées les ZIEM¹ et les ZRUB² l'été) mais seulement des zones balisées ou organisées pour le mouillage.

¹ ZIEM : Zone Interdite aux Embarcations Motorisées

² ZRUB : Zone Réservée Uniquement à la Baignade

Gestion

Proposition d'un système de délégation de service public qui semble la plus adaptée pour le moment. Les participants souhaitent que dans cette gestion soit rattaché le traitement des déchets, en complément au service de tarification des bouées.

La gestion de ces aménagements pourrait proposer un accueil plus spécialisé en prenant en compte : l'environnement, la sensibilisation, la gestion des déchets et autres services.

Dans d'autres parcs en Europe, pour la plupart des cas, le coût de l'amarrage aux bouées est conséquent mais les gestionnaires collectent les ordures des bateaux dans les ZMEL.

Détails par plage

- La plage de la Courtade

Rappel : dès lors qu'il y a de la Posidonie, le mouillage est interdit. C'est une directive inscrite dans le droit européen.

Propositions :

-Possibilité de maintenir l'accueil de bateaux dans la langue de sable (partie Lequin).

La Courtade est une plage très particulière car elle permet l'accès au village.

-Les participants se sont interrogés sur la possibilité de mouiller l'ancre à la 3^{ème} Courtade.

-La création d'une arrivée ou d'un chenal pour les annexes en vue d'avoir accès au village.

La demande d'un accès est faite pour que les plaisanciers descendent à terre.

-Demande d'installer les zones équipées en lien avec l'installation de la ZIEM qui sont en vigueur du 15 juin au 15 septembre.

-Proposition de réduire l'épaisseur de la ZIEM, de la raccourcir du côté ouest pour faciliter les accès aux centres de plongées, pour éviter un conflit d'usages et de laisser cette même zone, proche du port, pour un mouillage libre.

- Plage d'Argent

2 chenaux n'étaient pas représentés sur la carte mais sont existants.

Une demande de déplacer le chenal au milieu de la zone de mouillage libre à été faite.

- Notre-Dame

Les participants ont fait savoir leur positionnement sur la saisonnalité. Ils trouvent que l'application du schéma proposé du mois d'avril au mois d'octobre est inadaptée. Selon eux, la sur-fréquentation concerne 2 mois dans l'année et la mise en place du 15 juin au 15 septembre des aménagements apparaîtrait davantage pertinente.

Sur la carte exposant la proposition du mouillage à Notre-Dame, les participants ont émis le souhait que la partie cône de visibilité du belvédère reste une zone de mouillage libre dans le sable.

Les loueurs de petites unités ont mis en avant leur inquiétude concernant l'accès à l'île pour les petites embarcations qu'ils confient à leur clientèle. L'extension des ZIEM à Notre-Dame (comme à La Courtade) constitue une modification significative des pratiques de cette activité économique. Ces craintes sont entendues et comprises. Une réflexion complémentaire sera conduite sur cet enjeu afin de déterminer une solution qui permette la poursuite de cette activité en compatibilité avec les objectifs de préservation de la Posidonie, de cohabitation des usages et de gestion des accès à l'île depuis la mer (en cohérence avec l'arrêté municipal interdisant l'échouage des navires à moteur)

Concernant les baies de l'Alycastre et du Lequin où il est proposé la création de ZIEM notamment afin de gérer la cohabitation plaisanciers/baigneurs, afin d'éviter les bateaux ventouses et de permettre l'accès à ces sites, le Parc national, à la demande des participants, va examiner l'accès et l'organisation de grappes de mouillage sur bouées dans ces baies, accessibles à l'année.

Concernant la mise en place de chenaux pour les petites unités, le Parc national précise que le risque est que ceux-ci concourent au développement des NUC (nouvelles unités commerciales).

Propositions :

- Garder un espace entre la ZIEM et la ZMEL en zone de mouillage libre.
- Mettre en place les aménagements ZMEL du 15 juin au 15 septembre.
- Réflexion à un accès à l'île pour les petites unités (chenal)
- Grappes de bouées dans les baies à l'ouest (Alycastre et Lequin).

- Le Langoustier

- La plage blanche

Le mouillage proche du petit Langoustier est un site très prisé des plaisanciers. C'est aussi un abri. Il est possible de mettre une grappe de mouillage organisé autour de l'îlot du petit Langoustier.

Il n'y a pas de mouillage libre quelque soit la taille du bateau.

Proposition : ZMEL près de l'îlot de petit Langoustier.

Autres

Les participants ont souligné l'importance de la documentation et des cartes marines pour que les informations et la nouvelle réglementation soit mentionnées sur ces supports.

La réglementation en vigueur n'a pas été respectée dans le passé, ce qui a conduit aux dégâts environnementaux de nos jours. L'augmentation des mouillages autour de l'île ne cesse de s'accroître. De fortes tensions, rendant la réglementation difficile à faire respecter, sont observées et des conflits d'usages se font ressentir.

Echange sur la carte globale de l'organisation du mouillage autour de l'île.

-La calanque du bon dieu est un petit patch de sable. Cette zone pourrait accueillir du mouillage libre. Le Parc national de Port-Cros va revoir les cartes des biocénoses pour identifier le mouillage libre sur sable au Sud de l'île.

-Les panneaux sur les falaises ne seront plus à terme nécessaires avec la nouvelle réglementation qui devrait être au final simplifiée.

-Des usages, dont la plaisance, se font dans les zones de roche au Sud, très proche du rivage où des petits bateaux viennent

s'ancrer sur la roche. Une réflexion est à mener concernant

ces usages et la réglementation qui s'y rapporte.

- Des usagers ont fait la demande d'avoir des avantages pour pratiquer la pêche de loisir sur les secteurs qu'ils connaissent.

Le projet est conduit dans le but de répondre à des enjeux qui concernent l'intérêt général. Des avantages particuliers qui dérogeraient aux dispositions retenues au titre de l'intérêt général ne peuvent pas être accordées. Les concepteurs du projet comprennent

les enjeux sociaux inhérents à ces évolutions des pratiques, certaines ancestrales,

et s'attacheront à examiner plus en détail les possibilités d'en assurer la poursuite sans mettre en cause les principes fondamentaux qui guident le projet ni le principe d'équité entre les individus.

Saisonnalité

-Quelques bouées resteront sur les zones aménagées toute l'année, gratuite en totalité, de l'ordre de 5% de la capacité des bouées. Les bouées seront réparties à l'Est et à l'Ouest des plages.

-Les zones sableuses pourront-elles être réouvertes au mouillage en période hivernale ?

-De même, l'ensemble des ZIEM pourront-elles accueillir du mouillage libre en hiver ?

La mise en place des ZMEL du 15 juin au 15 septembre semble constituer une période plus pertinente aux yeux des participants. Il est également évoqué la possibilité d'équiper les zones de mouillage de façon graduelle en tenant compte des périodes de basse et haute fréquentation.

Les zones de mouillages organisées peuvent être densifiées.

Proposition d'un quai à annexes sur la plage des Porquerollais.

Certains commerçants craignent que la limitation du nombre de bateaux à La Courtade et à La Plage d'Argent affecte le chiffre d'affaire des commerces du village. Cette crainte a été identifiée dès les prémices du projet, notamment lors des ateliers tenus lors de la séquence initiale de concertation au mois de juin 2021. Lors de la mise en place de la ZMEL de Bagaud cette crainte avait également été soulevée par les acteurs économiques de l'île de Port-Cros. Après deux années de fonctionnement, il ressort que les effets négatifs craints ne se sont pas produits.

La mise en place des ZMEL à Port-Cros a certes écrêté le nombre de navires, mais a également modifié de manière sensible les pratiques. Il ressort des constatations réalisées que le plaisancier qui sait son navire amarrée en sécurité à une bouée, même sous des conditions de vent parfois limite, est davantage enclin à « abandonner » son navire pour profiter des services proposés à terre. Même si les contextes port-crosiens et porquerollais ne sont pas identiques, on peut préjuger que les évolutions des pratiques seront similaires.

Fin du compte-rendu.

Annexe 1 : Liste des participants



Réunion de restitution
 Organisation du mouillage autour de l'île de Porquerolles
 Structures relatives à la vie locale porquerollaise
 28 avril de 13h à 16h, Maison du commandant, 83400 Hyères

| NOM | PRENOM | STRUCTURE | SIGNATURE |
|-------------|-------------|--|-----------|
| BAUDIN | Etienne | Parc national de Port-Cros | |
| BEUZEBOC | Bastien | Association des Jeunes Actifs Porquerollais | |
| CANANZI | Laurence | Les Mèdes | |
| CRESP | Gilbert | Association apnée et pêche sportive de Porquerolles - Blue Addiction | |
| CUQUEMELLE | Marie | Parc national de Port-Cros | |
| DALMAS | Michel | | |
| DE CLERCO | M-Joséphine | CIL Porquerolles | |
| DE MARCO | André | Les amoureux de Porquerolles | |
| DE VEYLDER | Hubert | Yatch service | |
| DE VEYLDER | Kassandra | Yatch service | |
| DELAYGUES | Anais | Commune d'Hyères | |
| DEVICTOR | Monique | Les amoureux de Porquerolles | |
| DUNCOMBE | Marc | Parc national de Port-Cros | |
| FOURNIAL | Peggy | Parc national de Port-Cros | |
| GENTA | Guillaume | Association des Commerçants de Porquerolles | |
| LASSON | Manon | ML | |
| LHUILIER | Aurelie | Yatch Club Porquerolles | |
| MAXIME | Laurent | Parc national de Port-Cros | |
| NOVA | | Vivre à Porquerolles | |
| PENVERNE | Stéphane | Parc national de Port-Cros | |
| PRODROMIDES | Maxime | SMILO | |
| RENOUX | Stéphane | L'Indien | |
| RIDOLFI | Catherine | SNIP | |

